



Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 novembre 2022

N° 221122275

ENVIRONNEMENT - Approbation d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association Ugoa dans le cadre de son projet "La Bièvre découverte"

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 novembre 2022 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIEN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE - Mme SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par M. GUITOUNI - Mme GROUX par Mme JOUBERT - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. NKAMA par M. BOMBLED.

ABSENTS EXCUSES Mme MELIANE.

ABSENTS NON EXCUSES M. EL ARCHE.

SECRETAIRE Bernard GIRY

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

ENVIRONNEMENT - Approbation d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association Ugoa dans le cadre de son projet "La Bièvre découverte"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Mme Nadine HERRATI Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget communal,

CONSIDERANT le projet « La Bièvre découverte », présenté par l'association Ugoa, qui prévoit de documenter par l'image vidéo, le chantier de réouverture de la Bièvre par la création de douze films d'actualité, de quatre films thématiques et d'un documentaire,

CONSIDERANT le plan de financement présenté à l'appui de ce projet,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 17 novembre 2022

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 € au bénéfice de l'association Ugoa en soutien au projet « La Bièvre découverte ».

ARTICLE 2 – **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au « Chapitre 011 » du Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 25 novembre 2022

Reçu en préfecture le 25 novembre 2022

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20221122-8388-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

